

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026

. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-92

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 50

. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.

M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.

M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :



DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2026
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,
 Vu la nomenclature comptable M49,
 Considérant la délibération n°2026-25 du 05 mars 2026 approuvant le vote du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement Non Collectif,
 Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

Communauté de Communes de l'Est de la Somme
Budget annexe Assainissement Non Collectif

DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2026 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat d'exploitation reporté			48,69 €	
TOTAL D 002 : Résultat d'exploitation reporté	- €	- €	48,69 €	- €
R-773-01 : Mandats annulés sur exercices antérieurs				48,69 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	- €	- €	- €	48,69 €
Total FONCTIONNEMENT	- €	- €	48,69 €	48,69 €
INVESTISSEMENT				
Total INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €
Total Général		- €		- €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **approuve** la décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement non collectif, dont le détail est présenté ci-avant.

. **autorise** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Président,

Le secrétaire de séance

[Signature]

[Signature]